

tels que les campements de bûcherons, où nous n'avons pas d'agents. Il m'a été adressé une demande d'une grande maison du nord d'Ontario pour une de ces boîtes, et j'attends précisément cette loi pour les placer à quelques-uns des campements de bûcherons. On demandera peut-être pourquoi nous n'avons pas adopté une invention canadienne. Les fonctionnaires ont depuis quelques années fait un examen de ces divers appareils et ils trouvent que le modèle anglais est de beaucoup le plus avantageux. C'est une invention australienne; elle a été adoptée par les autorités britanniques, et il en est fait usage dans les grands centres du continent.

M. PERLEY: Dois-je comprendre qu'il y faut employer seulement des cents du Canada?

L'hon. M. LEMIEUX: Oui.

M. PERLEY: Si quelqu'un y met 5 cents, il ne pourrait pas le ravoïr.

L'hon. M. LEMIEUX: Cette pièce lui serait retournée, mais il n'aurait pas de timbre. C'est pour un timbre de 1 cent ou de 2 cents, jusqu'à ce que vienne le jour heureux où nous aurons besoin du timbre d'un demi-cent, comme le demande mon honorable ami de Halton.

M. HENDERSON: J'allais justement demander au ministre s'il a prévu le cas des timbres d'un demi-cent dont nous avons besoin dans les villes.

L'hon. M. LEMIEUX: Plus tard.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 2e fois.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance.

3e LECTURE

Du projet de loi (n° 45), présenté par M. Ecrément, relatif à la compagnie du chemin de fer du parc de l'île de Montréal.

3e LECTURE

Après examen sommaire en comité général, de divers projets de loi:

Le 1er (bill n° 172), présenté par M. Barker, relatif à la Hamilton Provident and Loan Society;

Le 2e (bill n° 162), présenté par M. McCarthy, concernant la compagnie du chemin de fer d'Alsec au Yukon.

Le 3e (bill n° 167), présenté par M. Smith (Nanaïmo), tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique à la baie d'Hudson;

M. LEMIEUX.

Le 4e (bill n° 168), présenté par M. Pardee, tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario au Michigan.

2e LECTURE

De divers projets de loi:

Le 1er (bill n° 180), présenté par M. Rhodes, tendant à faire droit à Mary Cathleen Crittenden;

Le 2e (bill n° 181), présenté par M. Carvell, tendant à faire droit à Pauline Winslowe Saunderson;

Le 3e (bill n° 182), présenté par M. Harris, tendant à faire droit à Nellie Bridgland Morrison;

Le 4e (bill n° 183), présenté par M. Smith, (Nanaïmo), tendant à faire droit à Frances Whittington Truesdell.

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LE BILL MODIFIANT LA LOI DES POSTES.

La liste des projets de loi d'intérêt privé, étant épuisée, la Chambre se forme en comité et reprend la délibération du projet de loi (n° 104), présenté par M. Lemieux, tendant à modifier le paragraphe *i* de l'article 2 et les paragraphes *n* et *o* de l'article 9 de la loi des postes.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes): J'ai expliqué avant six heures les divers articles de ce projet de loi; mais, si quelqu'un désire faire des questions, je serai heureux de donner tout autre renseignement que je pourrai fournir.

Sur l'article 1er (distributeurs automatiques de timbres-poste).

M. HENDERSON: Il me semblerait utile de définir les mots "distributeurs automatiques".

L'hon. M. LEMIEUX: Il nous faut dans la loi quelque disposition qui mette cette boîte dans le ressort du ministre des Postes. La boîte ordinaire est considéré par la loi comme bureau de poste, et nous voulons faire déclarer qu'il en sera de même du distributeur automatique de timbres.

M. BARKER: De manière que, si un vol y était commis, la loi y serait applicable.

L'hon. M. LEMIEUX: Parfaitement.

M. ARMSTRONG: Combien y a-t-il de ces appareils qui sont loués, et combien faut-il payer?

L'hon. M. LEMIEUX: L'appareil n'est pas loué, mais vendu à l'administration. Dans de certains cas, les appareils échappent à la surveillance du ministère. C'est le cas des boîtes établies dans de lointaines régions; là, par exemple, où il se trou-